



# Passeport

## Principes de la bonne gouvernance

Nombre

TAMPON





Taille et composition



	1 Tous les membres du Conseil d'Administration sont très engagés dans la mission de l'institution.
	2 Le Conseil d'Administration est structuré de sorte que les intérêts de tous les propriétaires soient justement représentés.
	3 La taille du Conseil d'Administration permet de réunir toutes les aptitudes et capacités nécessaires pour bien diriger l'IMF et favoriser la prise de décisions rapides.
	4 Le Conseil d'Administration de l'IMF comprend des membres indépendants qui agissent en qualité d'administrateurs externes.
	5 L'IMF a un Conseil d'Administration différent dont les membres sont spécialisés dans la microfinance. De plus, ils apportent différentes perspectives, expériences et valeurs.
	6 Le Conseil d'Administration comprend des membres possédant des connaissances financières, juridiques et sociales adéquates pour faire face aux priorités stratégiques de l'institution.
	7 La Présidence et la Gérance sont détenues par deux personnes différentes.
	8 Le Gérant est présent au Conseil d'Administration avec voix consultative.
	9 La Gérance a ses fonctions bien délimitées et il existe une séparation nette entre celles-ci et les attributions propres du Conseil d'Administration.
	10 Le Conseil d'Administration fixe des objectifs clairs pour le Gérant Général ainsi que sa rémunération en fonction de son exercice.




**TAMPON****Réunions et participation**







	11	Les réunions du Conseil d'Administration sont bien planifiées et organisées. Pour chaque réunion, un programme précisant les affaires à traiter, le temps à consacrer à chacune d'entre elles et la documentation nécessaire au déroulement des discussions est toujours envoyé aux Administrateurs.
	12	Les processus et les procédures employés pour convoquer l'Assemblée facilitent la participation et garantissent que les associés disposent des informations nécessaires pour préparer les réunions.
	13	Le Conseil d'Administration maintient un rythme de réunions régulier permettant un suivi adéquat de l'institution.
	14	Les réunions du Conseil d'Administration sont bien documentées à l'aide d'un procès-verbal réunissant les affaires traitées et les accords convenus. Ce procès-verbal est envoyé à tous les membres du Conseil quelques jours après chaque réunion.
	15	Le Conseil d'Administration dispose de toutes les informations nécessaires pour prendre ses décisions et compare ses performances à celles d'autres organisations aux caractéristiques similaires afin d'identifier les domaines dans lesquels il présente plus de faiblesses.
	16	Tous les membres du Conseil d'Administration consacrent le temps et l'énergie nécessaires pour participer activement aux réunions. La participation minimale aux réunions est établie dans les statuts de l'IMF.
	17	L'IMF dispose d'un Conseil d'Administration capable de guider l'entité en ce qui concerne les affaires stratégiques et délègue à la Gérance les affaires opérationnelles.
	18	Le Conseil d'Administration agit en tant que bloc, car chaque Administrateur prend ses décisions exclusivement dans l'intérêt de l'institution et non pas simplement en tant que représentant d'un investisseur ou d'un groupe d'intérêt déterminés.

**TAMPON****Renouvellement et incorporation de nouveaux membres**

	19	Il existe des limites aux mandats des Administrateurs afin de faciliter la rotation et de pouvoir remplacer facilement les Administrateurs ne présentant pas le niveau de participation ou la performance attendus.
	20	L'IMF dispose d'un processus bien planifié pour recruter de nouveaux membres. Il est révisé régulièrement par le Comité de Désignation et de Compensation.
	21	Le processus de sélection de nouveaux Administrateurs est développé de manière professionnelle en fonction des capacités et du profil exigés.
	22	Le processus d'incorporation au Conseil d'Administration est formalisé par la signature d'une lettre d'engagement de la part des nouveaux Administrateurs, détaillant les responsabilités du poste.









TAMPON		Renouvellement et incorporation de nouveaux membres
	23	L'IMF dispose d'un programme d'orientation spécifique pour faciliter l'incorporation de nouveaux membres au Conseil d'Administration.
	24	Le Conseil d'Administration a établi un plan de transition pour que les relais dans la Gérance puissent être effectués de manière adéquate.

TAMPON		Évaluation de l'exercice
	25	Le Conseil d'Administration effectue un suivi et évalue régulièrement l'exercice de l'institution. De plus, il cherche la manière de mettre en place les améliorations dans les domaines présentant le plus grand risque.
	26	Il existe un système d'évaluation de l'exercice permettant d'identifier régulièrement les points faibles du Conseil d'Administration et de chacun de ses membres.
	27	Le Conseil d'Administration participe activement au développement et à l'entretien des rapports avec les différents groupes d'intérêt, notamment les autorités régulatrices, les donateurs, les investisseurs et les réseaux.

TAMPON		Structure du Conseil d'Administration
	28	Il existe un équilibre de pouvoir entre les organes de gouvernance de l'institution qui permet un système adéquat de prise de décisions et de contrôle.
	29	L'IMF dispose d'un Comité des risques établissant les limites d'exposition pour chacun des différents types de risque existants.
	30	Le Conseil d'Administration a constitué un Comité d'audit afin de superviser les mécanismes de contrôle interne existants et d'établir les procédures nécessaires pour garantir le respect des normes auxquelles est soumise l'entité.
	31	Le Conseil d'Administration dispose d'un Comité de Désignation et de Compensation qui l'assiste dans toutes les affaires liées à la désignation, la révocation et la rétribution des membres du répertoire et de la Haute Direction de l'institution.
	32	Le Conseil d'Administration a constitué un Comité de Gouvernance d'Entreprise qui veille à l'exécution du code de bonne gouvernance et de conduite de l'IMF.
	33	L'IMF accorde une grande importance à l'évaluation de l'impact social et dispose d'un Comité spécifique de performance sociale afin de superviser la réalisation des objectifs sociaux.








## TAMPON

## Éthique, conduite et conflit d'intérêts

	34	L'IMF dispose d'un code éthique et de conduite, approuvé par le Conseil d'Administration et connu et accepté par tous les employés établissant la politique de prévention de conflits d'intérêts et les principes éthiques par lesquels doit être régie l'organisation.
	35	L'IMF dispose d'un Code de Bonne Gouvernance approuvé par l'organe de gouvernance.
	36	Les circonstances pouvant donner lieu aux conflits d'intérêts sont très bien identifiées par l'IMF, le Conseil d'Administration ayant établi des politiques claires indiquant la manière de faire face à ces situations.
	37	L'année dernière, aucun cas de conflit d'intérêt ne s'est produit dans l'IMF.
	38	L'IMF respecte les lois, la normative comptable, les droits de l'Homme et la sécurité au travail.
	39	Il existe des systèmes et des processus permettant d'effectuer le suivi et d'évaluer la réalisation des objectifs sociaux de l'IMF.
	40	La définition stratégique des objectifs de l'IMF, à laquelle le Conseil d'Administration consacre régulièrement suffisamment de temps, est un processus bien planifié comprenant aussi bien les aspects sociaux que financiers.
	41	Il existe des mécanismes pour l'évaluation et le suivi permanent des principaux risques de l'IMF.

## TAMPON

## Transparence

	42	L'institution a une mission claire et bien définie qui permet d'établir des objectifs concrets à atteindre.
	43	Il existe des informations publiques adéquates et claires de la structure de propriété de l'IMF.
	44	Il y a des informations adéquates et fiables permettant de connaître l'exercice social et financier de l'entité et de le comparer à celui d'autres IMF similaires.
	45	L'IMF fournit de manière systématique des informations financières et relatives à l'impact social à travers son site web et des institutions spécialisées du secteur.
	46	L'IMF utilise des pratiques d'encaissement non abusives et évite, dans la mesure du possible, le surendettement de ses clients.
	47	L'IMF a des politiques internes, approuvées par l'organe de gouvernance, qui permettent un rapport transparent avec ses fournisseurs, clients et institutions.
	48	L'IMF dispose de mécanismes pour que les clients puissent présenter facilement leurs réclamations.